

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue au 45, rue Des Saules à Notre-Dame-de-la-Salette, lundi le 2 mars 2015 à 19 h.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : les membres du conseil, Antonin Brunet, Jean-Claude Boucher, Étienne Morin, Samy Thomas et Denis Latour.

ÉTAIT ABSENT : Jean-Daniel Boileau

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Denis Légaré.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Sylvie Gratton est également présente.

2015-03-066

**Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-067

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 à 19 h.**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Samy Thomas

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 à 19 h soit accepté, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-068

**Adoption du règlement numéro 2015-36 – Ayant comme objet la création d'une réserve financière pour la patinoire**

**ATTENDU QU'**il est de l'intention de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, de créer, au profit de l'ensemble du territoire de la Municipalité, une réserve financière d'un montant de 60 000 \$ pour financer les dépenses pour l'aménagement d'une patinoire extérieur sur une période de 3 ans.

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Daniel Boileau lors de la session régulière tenue le 2 février 2015;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**QUE PAR CES MOTIFS** ce Conseil adopte le règlement numéro 2015-36 - Ayant comme objet la création d'une réserve financière de 60 000 \$ pour l'aménagement d'une patinoire extérieure.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été remis aux membres du conseil municipal présents et remis aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Le Président de l'assemblée, Son Honneur le Maire, monsieur Denis Légaré demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont lu et renoncent à la lecture du règlement portant le numéro 2015-36

Le Président de l'assemblée, Son Honneur le Maire, monsieur Denis Légaré, avise la directrice générale que les membres du Conseil municipal ont lu et renoncent à la lecture du règlement portant le numéro 2015-36.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-069

**Avis de motion : Règlement concernant les bacs à ordures obligatoire**

Avis de Motion est par la présente donné par le conseiller Etienne Morin que lors d'une session subséquente, il présentera un projet de Règlement concernant les bacs à ordures obligatoires.

De plus, je dépose une dispense de lecture conditionnelle que si, lors de la séance de l'adoption, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

**Définition d'une dispense de lecture :**

(La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet sera immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

2015-03-070

**Demande de programme subventions salariales de la CLÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise la directrice générale & secrétaire-trésorière à procéder à une demande d'une (1) main-d'œuvre en aménagement paysager et une (1) une commis de bureau. Dans le cadre du programme subventions salariales sur une période de 26 semaines, commençant le 18 mai au 20 novembre 2015 au taux salarial de 15.00 \$ de l'heure. Que la directrice générale & secrétaire-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette tous les documents relatifs à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-071

**Nomination du comité de sélection pour le recrutement d'un Inspecteur en urbanisme (émission de permis de construction) (Inspecteur en bâtiment et environnement)**

**ATTENDU QU'**il a lieu de former un comité pour le processus de sélection pour le poste d'Inspecteur en urbanisme (émission de permis de construction) (Inspecteur en bâtiment et environnement) ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** le comité de sélection comprenant les conseillers, Antonin Brunet, Denis Latour et directrice générale (11 mars à 18 h).

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-072

**Congrès de l'ADMO : directrice générale**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Antonin Brunet

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise la directrice générale à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu à Québec le 17, 18 et 19 juin 2015 au coût de 573.73 \$, taxes incluses, plus les frais d'hébergement, le remboursement des frais de déplacement et de repas seront remboursés sur présentation de facture.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-073

**Autorisation de dépense : achat de chaises pour la salle du conseil**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise une dépense au montant de 3400 \$, taxes incluses pour l'achat de chaises pour la salle du conseil. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Ameublement* 23-02000-725.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-074

**Autorisation de participer à une formation offerte par FQM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités offre une formation à partir du Web sur *Équipe maire – dg : une formule gagnante dans l'administration d'une municipalité* ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Samy Thomas

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le maire, le conseiller Etienne Morin et la directrice générale à participer à cette formation qui se tiendra le 30 avril 2015 pour un montant de 85.\$ par personne, taxes non incluses. Que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire *Formation et perfectionnement* 02-11000-454 et 02-19000-454.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-075

**Compte à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** les factures du mois de février 2015 au montant de 109 001.44 \$ soient acceptées et payés.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-076

**Autorisation de paiement : MS avocat.**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Samy Thomas

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise le paiement au montant de 6 798,24 \$, taxes incluses, pour les factures numéro 25112014 et 20012015, du dossier # 10603-001 pour services rendus et honoraires, à la firme MS Avocats inc. Que la dépense et le paiement soient affectés au poste budgétaire *Service juridique* 02-110-412.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-077

**Renouvellement de la licence de la radiocommunication 2015 : Industrie Canada**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Antonin Brunet

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil autorise le paiement de 1130,00 \$, concernant le renouvellement de la radiocommunication pour la fréquence de 2 radios mobiles et de 18 radios portables pour le service des incendies, payables à la compagnie Industrie Canada. Que la dépense et le paiement soient affectés dans le poste budgétaire *Licence/radio FM* 02-220-523.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-078

**Processus d'implantation d'un service de premiers répondants**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Antonin Brunet

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte d'implanter un service de premiers répondants de niveau 2 et que le maire et la directrice générale soient autoriser à signer le protocole d'entente avec les partenaires de MSSS et ASSS dans le cadre d'un programme premiers répondants de niveau 2 pour le services des incendies de Notre-Dame-de-la-Salette.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-079

**Représentant municipal auprès du comité PIIRL de la MRC des Collines de l'Outaouais**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Etienne Morin

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil nomme, monsieur Jean-Claude Boucher, représentant de la municipalité auprès du comité PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales) de la MRC des collines de l'Outaouais.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-080

**Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)**

**ATTENDU QUE** l'élaboration de plans d'intervention en infrastructures routières locales vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures.

**ATTENDU QU'**il vise également à permettre au ministère des Transports du Québec de remplir son rôle, qui est d'assurer la mobilité et la sécurité dans les déplacements sur l'ensemble du territoire québécois.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**ATTENDU QUE** Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette en collaboration avec la MRC des Collines de l'Outaouais désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**POUR CES MOTIFS** le conseil de Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL et selon les priorités suivantes :

1. Chemin Thomas-Nord (Asphalté jusqu'au chemin du Vieux Moulin, rechargement de chemin et creuser des fossés)
2. Chemin Chomedey Ouest (rechargement de chemin, élargir une partie du chemin, et creuser des fossés)
3. Chemin Binette (rechargement de chemin et creuser des fossés)

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-081

**Ajout d'inventaire du réseau local auprès de MTQ dans le cadre du programme PIIRL**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil demande au MTQ de procéder à une révision de la liste de route locale de niveau 2 dans son inventaire du réseau local de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette tel que l'ajout des chemins suivants : Lacroix, Leclair, Tessier, Nadon, De la Rivière, Rollin, et Quevillon et de retirer le chemin Mageau étant un chemin Privé depuis plusieurs années.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-082

**Engagement de nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été publié dans le bulletin municipal afin de recruter un (1) citoyen ou citoyenne intéressés à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme pour une période d'un an.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** sur recommandation du comité d'urbanisme, ce Conseil, engage d'un (1) citoyen pour être membres du comité consultatif d'urbanisme à partir du 15 mars au 14 avril 2016, la personne retenue est Monsieur Marquis Mageau .

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-083

**Travaux supplémentaires de rénovation pour la pose de placoplâtre sur les murs à l'édifice du 51 rue Des Saules**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux travaux de remplacement du circuit électrique, il est essentiel de réinstaller des panneaux de placoplâtre sur quelques murs;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil donne un contrat supplémentaire à la compagnie Alaro Prestige pour la pose de placoplâtre ½, enlever et remplacer les plinthe 3 ¼ , quart-de-rond ¾ et les cadrages de portes 2 ¼ en MDF dans deux pièces , incluant les joints pour un montant de 4285.42 \$, taxes incluses, dans le cadre des travaux de rénovation du Centre culturel, subventionné en partie par le Développement économique Canada.

**Que** les dépenses et les paiements soient affectés à même le poste budgétaire 2015 *Batisses/51 Des Saules* – 23-07000-522.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-084

**Autorisation de paiement : Candock Capitale - Quai public**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le paiement au montant de 3173.89. \$, taxes incluses, pour l'achat de bloc pour l'agrandissement du quai public pour le débarcadère municipal par la compagnie CanDock et que la dépense soit affectée dans le poste budgétaire 23-04000-723 et que le virement de fonds provienne du poste 03-64000-100.

**Adoptée à l'unanimité**

2015-03-085

**Demande des C. C. du conseil 5910 – utilisation des locaux de CSCV gratuitement**

**ATTENDU QU'**une demande d'utilisation des locaux de la CSCV a été déposée à la municipalité

**ATTENDU QUE** la municipalité dispose d'un crédit pour la gestion des locaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Antonin Brunet

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte de compenser les couts pour l'utilisation des locaux de CSCV pour les activités annuelles des Chevaliers de Colomb du conseil 5910 pour une valeur approximative de 248 \$, taxes non incluses.

**Adoptée à l'unanimité**

**Demande d'appui Société canadienne du cancer – Avril le mois de la jonquille**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies :

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public`

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU** de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille. Et que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Salette encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ce Conseil offre un don de **100 \$** à la Société canadienne du cancer et que la dépense et le paiement soient affectés à même le poste budgétaire *Don social et commandite* – 02-19000-991

**Adoptée à l'unanimité**

**Demande d'appui - Persévérance scolaire**

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de vingt ans est de 66 % dans l'Outaouais; l'un des plus faibles au Québec.

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage est un phénomène complexe qui nécessite l'apport de tous les acteurs de la communauté pour le prévenir.

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus.  
Un décrocheur;

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active.
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé.
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage.
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

**CONSIDÉRANT QUE** les répercussions du décrochage se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang).
- Les taxes et impôts perçus en moins.
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé).

**CONSIDÉRANT QU'**il en coûte moins cher d'agir en prévention : entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par potentiel décrocheur plutôt que 120 000 \$ par décrocheur.

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Outaouais.

**CONSIDÉRANT** les avantages d'investir en persévérance scolaire, car cela permet de faire;

- Un frein à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Des recettes gouvernementales plus importantes provenant des taxes et impôts perçus, ce qui se traduit en services plus adéquats pour tous.
- Des citoyens et citoyennes plus engagés.

**CONSIDÉRANT QUE** les élus ont choisi de placer la prévention de l'abandon scolaire parmi les priorités de la région pour son développement.

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui

de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Jean-Claude Boucher

Et résolu que ce Conseil s'engage à poser les actions suivantes :

- À soutenir des projets qui touchent la persévérance scolaire.
- À diffuser des chroniques sur la persévérance scolaire.

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-03-088**

**Prix hommage bénévolat 2014**

**ATTENDU QU'**au Québec, des milliers de femmes et d'hommes sont bénévoles. Toutes ces personnes méritent notre reconnaissance.

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire proposer un le prix Hommage bénévolat 2014 en matière d'action bénévole à un citoyen ou une citoyenne s'étant démarqué durant l'année 2014.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller** Jean-Claude Boucher

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil autorise une dépense de 100 \$ pour l'achat d'une plaque prix hommage bénévolat 2014 afin de démontrer l'importance et le respect des bénévoles dans notre municipalité. Que la dépense et le paiement soient affectés à même le poste budgétaire *Don social et commandite* – 02-19000-991

**Adoptée à l'unanimité**

**2015-03-089**

**Annulation d'un compte à recevoir : CRÉDÉTAO**

**ATTENDU QUE** ~~le sentier pédestre est sous la responsabilité~~ Corporation agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette c'est retiré du projet du sentier pédestre;

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2014-08-218, adoptée par le conseil municipal le 4 août 2014, affirmant que la Municipalité se retirait du projet du sentier pédestre;

**ATTENDU QUE** la municipalité a avancé les fonds pour un montant 9440.19 \$ qui couvrent les frais de la subvention salariale et les dépenses de matériels et d'équipements lors de la construction du sentier pédestre.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller** Antonin Brunet

**ET RÉSOLU QUE** le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette accepte l'abolition des factures numéro 20130618 au montant de 7810.80 \$ et de la facture numéro 20130618-1 au montant de 1629.39 \$ pour un montant total de 9440.19 \$ et qu'elle dépose une quittance finale auprès du CRÉDÉTAO.

*Le vote est demandé par le conseiller* **Samy Thomas**

**Pour l'adoption de la résolution**

Denis Latour  
Jean-Claude Boucher  
Etienne Morin  
Antonin Brunet

**Contre l'adoption de la résolution**

Samy Thomas

**Adoptée à la majorité**

**2015-03-090**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller** Denis Latour

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

**Adoptée à l'unanimité**

**IL EST 19 h 40**

---

**Denis Légaré**  
Maire

---

**Sylvie Gratton**  
Directrice générale & secrétaire-trésorière